

Filières à responsabilité élargie du producteur nos publications récentes



Voici les dernières publications proposées par l'ADEME concernant les filières à responsabilité élargie du producteur.

Pour retrouver plus de références, vous pouvez consulter la [Librairie ADEME](#). En tapant vos mots-clés ou en cherchant par thématique, vous aurez accès à de nombreux autres documents.

Étude/guide

ÉVALUATION DE L'OFFRE DES EMBALLAGES PAPIERS-CARTONS EN FRANCE

Panorama de solutions pour répondre aux objectifs de réduction, de réemploi et de substitution des emballages plastiques à usage unique
2025/01 - 82 P

Une exploration approfondie de l'offre d'emballages papier-carton en France a été réalisée. Cette étude a permis d'identifier et d'évaluer des solutions récentes, en cours de développement ou envisagées, permettant de répondre à trois grands enjeux réglementaires :

- la substitution des emballages plastiques à usage unique,
- la réduction des emballages,
- le développement du réemploi.

Seize solutions d'emballages en papier-cartons, sélectionnées pour leur diversité en termes de technologie adressée, de niveau de maturité et de secteurs d'application, font l'objet de fiches descriptives. Celles-ci incluent pour chaque solution les aspects techniques, les atouts environnementaux, les perspectives de développement, ainsi que le positionnement au sein de la chaîne de valeur.

L'étude comprend enfin une analyse macroscopique des quantités projetées d'emballages en papier-carton mises sur le marché à l'horizon 2040. En mettant ces prévisions en perspective avec les solutions analysées, cette étape vise à offrir une vision à long terme des dynamiques de marché.



CARACTÉRISATION DES DÉCHETS REP DES DÉPÔTS ILLÉGAUX - RAPPORT

Méthodologie de caractérisation des dépôts illégaux
2025/02 - 113 P ; 23 P

La méthodologie développée dans cette étude doit permettre la résorption des dépôts sauvages, en identifiant et quantifiant les déchets pouvant être pris en charge par les éco-organismes. En effet, la multiplication des filières REP et les nouveaux objectifs qui leur sont fixés, notamment leur implication nouvelle dans la prise en charge des dépôts illégaux, nécessite de connaître le plus précisément possible la part des déchets concernés.

Les éco-organismes sont soumis à un certain nombre d'objectifs et obligations réglementaires définies dans le Code de l'environnement et dans leurs cahiers des charges d'agrément. La participation des éco-organismes à la résorption des dépôts illégaux est ainsi déterminée sur la base des quantités de déchets soumis à REP dans ces dépôts. Cependant, aucune méthodologie éprouvée n'existe et le sujet est peu abordé sous l'angle des filières REP.

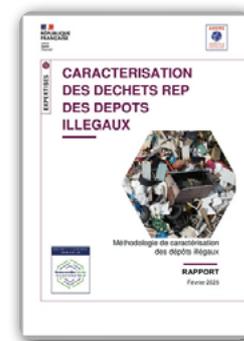
Il est donc apparu nécessaire de disposer de méthodologies harmonisées de caractérisation des dépôts illégaux qui facilitent le respect des obligations incombant aux filières REP et qui soient reconnues par l'ensemble des parties prenantes.

Deux documents sont disponibles en téléchargement ici :

- Le rapport complet, décrivant l'ensemble des travaux ayant permis d'aboutir à la rédaction du guide méthodologique de caractérisation de dépôts illégaux : consultation des parties prenantes, bibliographie des méthodologies existantes, définition d'une méthodologie, mise en œuvre de tests et recommandations.
- La synthèse, résumant les travaux menés, qui ont porté également sur la caractérisation des déchets REP dans les bennes de déchetteries.

Le guide méthodologique est également disponible ci-dessous et comprend notamment :

- Le guide de mise en œuvre
- La grille de tri sous format Excel
- Une présentation synthétique



Voir aussi : [CARACTÉRISATION DES DÉCHETS REP DES DÉPÔTS ILLÉGAUX - GUIDE DE MISE EN OEUVRE](#)

Méthodologie de caractérisation des dépôts illégaux
2025/02 - 68 P ; 90 P ; 11 P ; 2 P ; 25 P

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS REP EN DÉCHÈTERIES - RAPPORT FINAL

Méthodologie de caractérisation des bennes

2024/12 - 61 P ; 23 P

L'augmentation du nombre de filières REP (à responsabilité élargie du producteur) engendre un besoin croissant de caractérisation des déchets présents en déchèteries. Ces caractérisations, réalisées par les éco-organismes, servent au calcul des soutiens financiers versés aux collectivités locales et peuvent alimenter les études d'évaluation des gisements de déchets.

L'ADEME a souhaité proposer une méthode harmonisée de caractérisation des déchets soumis à REP en déchèteries, pour les bennes bois, plastiques, métaux, gravats et tout-venant. Cette méthode harmonisée vise à obtenir des résultats robustes et comparables entre eux dans le temps. Elle prévoit également une possibilité de mutualiser les campagnes de caractérisation entre les éco-organismes, afin d'en limiter le nombre et d'optimiser les moyens mobilisés.

Deux documents sont disponibles en téléchargement ici :

Le rapport complet, décrivant l'ensemble des travaux ayant permis d'aboutir à la rédaction du guide méthodologique de caractérisation de bennes en déchèteries : consultation des parties prenantes, bibliographie des méthodologies existantes, définition d'une méthodologie, mise en œuvre de tests et recommandations.

La synthèse, résumant les travaux menés, qui ont porté également sur la caractérisation des déchets REP dans les dépôts illégaux (volet publié distinctement).

Est également disponible le guide méthodologique qui comprend :

- Le guide de mise en œuvre
- La grille de tri sous format Excel
- Une présentation synthétique

Voir aussi : [CARACTÉRISATION DES DÉCHETS REP EN DÉCHÈTERIES - GUIDE DE MISE EN OEUVRE](#)

Méthodologie de caractérisation des bennes

2025/02 - 34 P ; 25 P ; 12 P

ACTUALISATION DU CONTENU NON MÉTALLIQUE DES PIÈCES DE RÉUTILISATION AUTOMOBILES

2024/04 - 147 P ; 25 P ; 80 P

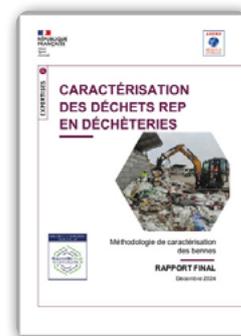
L'atteinte des objectifs réglementaires de 3,5% de réutilisation et de recyclage de matière non métallique fixés aux centres des Véhicules hors d'usage (VHU) doit être vérifiée annuellement par l'ADEME. En ce qui concerne spécifiquement le contrôle des opérations de réutilisation, deux éléments doivent être mesurés distinctement des déclarations annuelles des centres VHU à l'ADEME sur le poids de pièces de réutilisation (PRE) commercialisées :

- Le poids unitaire moyen des PRE ;
- Le taux de matière non métallique contenu dans chacune des natures de PRE.

L'ADEME a souhaité, comme en 2014, organiser une campagne de pesée de toutes les PRE vendues par un échantillon de 10 centres VHU. Cette campagne a eu lieu sur 3 mois, du 13 Mars au 16 Juin 2023, et a permis de peser 85 985 pièces de réutilisation, représentant environ 960 tonnes.

Sur la base de la liste de pièces de réutilisation établie lors de cette campagne de mesure, il était également nécessaire d'estimer pour chaque nature de PRE le pourcentage massique de chaque matière non métallique contenue dans la pièce.

Les livrables de cette étude sont constitués d'un rapport, d'une synthèse ainsi que d'un document Excel contenant les informations détaillées par type de pièce étudié.



Bilan annuel

EMBALLAGES MÉNAGERS : DONNÉES 2023

Bilan annuel
2024/10 - 44 P - 012671

Environ 5,5 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été mis sur le marché en 2023 et environ 4,1 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclés, portant ainsi le taux de recyclage des emballages ménagers à 75,2 %.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière des emballages ménagers en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via la plateforme des Système déclaratifs des filières REP (SYDEREP), complétés de données provenant des acteurs de la filière.

Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges, ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.



Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filiere-rep.ademe.fr

PRODUITS CHIMIQUES : DONNÉES 2023

Bilan annuel
2024/12 - 19 P - 012669

Près de 4,7 millions de tonnes de produits chimiques ont été mises sur le marché en 2023 et plus de 50 kt ont été collectées par les différents canaux de la filière en fonction typologies de produits.

La filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des produits chimiques de catégories 1 à 10 est composée des catégories suivantes :

- catégorie 1 : produits pyrotechniques,
- catégorie 2 : extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice,
- catégorie 3 : produits chimiques usuels et ménagers.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière des Produits chimiques (PCHIM) en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, conformément à la loi AGEC et à l'arrêté relatif aux données des filières REP, enrichis de données provenant des acteurs de la filière.

Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filiere-rep.ademe.fr



PILES ET ACCUMULATEURS : DONNÉES 2023

Bilan annuel
2024/12 - 26 P - 012681

1 675 millions de piles et accumulateurs (PA) de tous types confondus ont été mis sur le marché en 2023 (+0,1 % par rapport à 2022), correspondant à 349 115 tonnes (+12 %). En 2023, 212 880 tonnes ont été collectées par la filière, dont 16 076 tonnes de déchets de piles et accumulateurs portables.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière des PA en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, conformément à la loi AGEC et à l'arrêté relatif aux données des filières REP, complétés de données provenant des acteurs de la filière.

Ce bilan présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filiere-rep.ademe.fr



FILIÈRE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT : DONNÉES 2023

Bilan annuel
2024/12 - 19 P - 012672

Presque 130 millions de tonnes de produits et matériaux du bâtiment (PMCB) ont été mises sur le marché de mai à décembre 2023. Environ 2,6 millions de tonnes de produits et matériaux de construction du bâtiment ont été pris en charge par les éco-organismes en vue de leur valorisation.

On entend par «Produits et matériaux de construction du bâtiment», les produits et les matériaux intégrés de façon permanente dans un bâtiment et sa parcelle.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière PMCB en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, enrichis de données provenant des acteurs. En effet, pour cette filière qui a démarré en 2022, les premières données disponibles ont été déclarées en 2024 sur les données 2023.

Ce bilan présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges, ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr



DISPOSITIFS MÉDICAUX PERFORANTS DES PATIENTS EN AUTOTRAITEMENT : DONNÉES 2023

Bilan annuel
2024/12 - 15 P - 012501

1,25 milliards de dispositifs médicaux perforants des patients en autotraitement mis sur le marché français en 2023 par 82 producteurs. 1 178 tonnes ont été collectées dans 20 445 points de collecte (majoritairement les pharmacies), portant ainsi le taux de collecte à 84 % pour les DASRI perforants et 35 % pour les DASRI électroniques en 2023.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière des Dispositifs médicaux perforants des patients en autotraitement (DISP-MED) en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, enrichis de données provenant des acteurs de la filière.

Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr



MÉDICAMENTS NON UTILISÉS : DONNÉES 2023

Bilan annuel
2024/12 - 16 P - 012668

3 milliards de boîtes de médicaments ont été mises sur le marché français en 2023, par 217 exploitants de médicaments. En moyenne, chaque foyer français détient environ 490 grammes de Médicaments Non Utilisés (MNU), soit un gisement annuel estimé à 11 900 tonnes. 8 503 tonnes ont été collectées dans les 20 400 pharmacies françaises, portant ainsi le taux de collecte de MNU à 71,5 % en 2023.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière REP des Médicaments Non Utilisés en France, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, enrichis de données provenant des acteurs de la filière.

Il présente un bilan des quantités de produits mis sur le marché, des quantités de déchets collectées et traitées, ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges d'agrément.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr



PRODUITS DU TABAC : DONNÉES 2023

Bilan annuel

2024/12 - 21 P - 012670

ALCOME, l'éco-organisme de la filière des Produits du tabac, a contractualisé pour la collecte dans les espaces publics avec 741 collectivités ou groupements de collectivités à fin 2023. Cela représente une couverture de la population française de 24,3 %

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière des Produits du tabac en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, conformément à la loi AGEC et à l'arrêté relatif aux données des filières REP, enrichis de données provenant des acteurs. Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges, ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges. Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr



PAPIERS GRAPHIQUES : DONNÉES 2022

Bilan annuel

2024/12 - 17 P - 012680

1 083 kt de papiers graphiques ont été mises sur le marché en 2022. Pour cette même année, les tonnages recyclés s'élèvent à environ 955 kt pour un taux de recyclage de 63,6 %.

La filière des déchets de papiers graphiques a vu son champ d'application s'élargir progressivement depuis sa mise en place en 2006. Elle couvre désormais tous les imprimés papiers, gratuits ou non, à l'exception des livres, et les papiers à usage graphiques, à destination des utilisateurs finaux qui produisent des déchets ménagers et assimilés.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière des déchets de papiers graphiques (PAP) en France en 2022, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, complétés de données provenant de la littérature et des acteurs de la filière. Les données 2021 ont également été actualisées sur la base des informations à jour transmises par l'éco-organisme.

Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr



ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS : DONNÉES 2023

Bilan annuel

2024/12 - 19 P - 012679

126 473 tonnes d'Articles de sport et loisirs (ASL) ont été mises sur le marché en 2023. Plus de 7 000 t ont été collectées par la filière selon les différents canaux, et 3 000 tonnes ont trouvé une seconde vie à travers le réemploi et la réutilisation.

On entend par articles de sports et de loisir :

- les cycles et engins de déplacement personnel non motorisés ;
- les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) des Articles de sport et loisir (ASL) en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, conformément à la loi AGEC et à l'arrêté relatif aux données des filières REP, enrichis de données provenant des acteurs de la filière. En effet, pour cette filière qui a démarré en 2022, les premières données disponibles ont été déclarées en 2024 sur les données 2023.

Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr



JOUETS : DONNÉES 2023

Bilan annuel

2024/12 - 16 P - 012678

147 616 tonnes de Jouets ont été mises sur le marché en 2023. Près de 4 500 t ont été collectées par la filière selon les différents canaux et 700 t ont pu bénéficier d'une seconde vie via le réemploi ou la réutilisation.

On entend par Jouets, les produits suivants :

- Les jouets, tels que définis à l'article 2 du décret no 2010-166 du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets ;
- Les maquettes, les puzzles, les jeux de société.

Le présent bilan dresse un état des lieux de la filière Jouets en France en 2023, sur la base des éléments recueillis via le système déclaratif SYDEREP mis en place par l'ADEME, enrichis de données provenant des acteurs de la filière. En effet, pour cette filière qui a démarré en 2022, les premières données disponibles ont été déclarées en 2024 sur les données 2023.

Il présente non seulement la filière dans son ensemble mais également l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges, ainsi qu'une analyse qualitative des données et performances de la filière au regard des objectifs du cahier des charges de la filière.

Retrouvez plus d'informations et l'ensemble des publications concernant les filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) en consultant filières-rep.ademe.fr

